Le P'tit Saturnin

Le bulletin municipal de Saint-Sornin

SAINT SORNIN

N°23

HIVER 2021

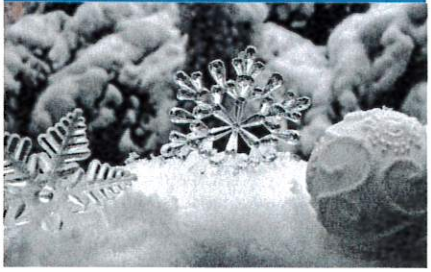


ENVIRONNEMENT P.9

VIE DU VILLAGE P.12

PORTRAIT P.17









SOMMAIRE

Édito.....2
Actus.....3
Sécurité.....4-7
- ▸Sécurité routière
- ▸Sécurité incendie

Environnement.....8-9
- ▸Biodiversité : La cistude d'Europe
- ▸Recherche éleveur pour pâturage

Vie culturelle.....10-11
- ▸Archéologie : les fouilles à Broue

Vie du village.....12-15
- ▸Insigne et diplôme pour André Allaire
- ▸Le Noël des Aînés
- ▸Le Noël des Enfants
- ▸Urbanisme

Vie associative.....16
- ▸Le scrabble
- ▸Une vente d'huîtres pour l'école
- ▸Le club de football ESNG
- ▸L'usage de la salle des fêtes

Portrait.....17
- ▸Marie-Ange Arrivé

Détente.....18
- ▸Recette : la galette frangipane
- ▸L'atelier de Saturnin

Infos pratiques.....19

Comité de rédaction

▸ Directeur de publication : Joël Papineau
▸ Responsable de rédaction : Laurence Faney
▸ Conception et mise en page : Hélène Gautier
▸ Comité de rédaction : Joël Papineau, Laurence Faney, Marie-Thérèze Grandillon, Sylvie Derrien, Sylvie Sabourin, Baudouin Dunoyer de Segonzac, Vincent Renvoizé
Impression : Imprimerie du large à Bourcefranc

Chers administrés,

2021 ferme ses portes, 2022 nous ouvre les siennes.
Dans ce dernier numéro de l'année, plusieurs sujets sont développés pour vous informer de la vie du village dans son ensemble.

Il nous a paru nécessaire de faire le point sur la sécurité globale de la commune (voirie, schéma incendie).
Vous découvrirez un bref rappel de ce qui a été fait, mais aussi et surtout le gros projet d'aménagement routier pour sécuriser les intersections des routes départementales qui traversent notre territoire (pointu de la Casse, carrefour de Nieulle-sur-Seudre, sortie de l'allée des Platanes). Une esquisse vous est présentée pour visualiser clairement ces changements.

En matière environnementale, un appel à candidature va être lancé par le Conservatoire des espaces naturels afin que des moutons paissent à nouveau sur le promontoire de Broue.
Eric Normand, archéologue de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), nous présente le bilan des fouilles de l'année 2021 toujours aussi fructueuses.

L'année se termine avec nos animations et attentions habituelles pour nos enfants et nos aînés.

Vu le contexte actuel, les vœux à la population prévus le jeudi 20 janvier 2022 n'auront peut-être pas lieu. Comme l'an passé, une vidéo sera mise en ligne sur le site web et la page Facebook de la mairie.
D'ores et déjà, le Comité de rédaction du P'tit Saturnin, les membres du CCAS et le Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2022 la meilleure possible.

Bonne lecture,
Joyeuses fêtes.

Votre Maire
Joël Papineau

Mairie de St Sornin

1 place St Saturnin
17600 St Sornin
05 46 85 11 40
mairiesaintsornin@st-sornin.com

SAINT SORNIN

Horaires de la mairie

- Lundi : 9h - 12h
- Mercredi : 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 12h

Pour un rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter la mairie par téléphone.

LA FIBRE POUR L'INTERNET RAPIDE

Les habitants de Saint-Sornin qui souhaitent vérifier l'éligibilité de leur maison ou local commercial à la fibre optique peuvent se rendre sur le site www.charentemaritimetreshautdebit.fr. Il suffit pour cela de renseigner son adresse ou numéro de téléphone fixe. Si votre adresse n'est pas ou mal référencée, cliquez sur l'onglet pour mettre à jour vos coordonnées. Rappelons que la fibre permet de disposer d'un débit internet compris entre 100 Mbit/s et 1 Gbit/s, contre 1 à 15 Mbit/s pour l'ADSL par exemple. La totalité des logements devrait avoir accès à la fibre à l'horizon 2023.

CHARENTE-MARITIME
Très Haut Débit

LE PLU APPROUVÉ

▶ Le Plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé le 13 octobre 2021 par le Conseil municipal. Le dossier complet d'approbation est consultable sur le site internet de la commune (saint-sornin.fr). Lorsque vous souhaitez réaliser une construction, de quelque nature que ce soit, il vous faut demander un permis de construire (construction de plus de 20 m² d'emprise au sol) ou, a minima, déposer une déclaration préalable de travaux (construction de 5 à 20 m², incluant les abris de jardin) auprès de l'administration. Les constructions inférieures ou égales à 5 m² d'emprise au sol sont dispensées d'autorisation ou de déclaration préalable.

Attention : une construction irrégulièrement réalisée sur la commune peut donner lieu à des poursuites et compromettre la vente ultérieure de votre bien.

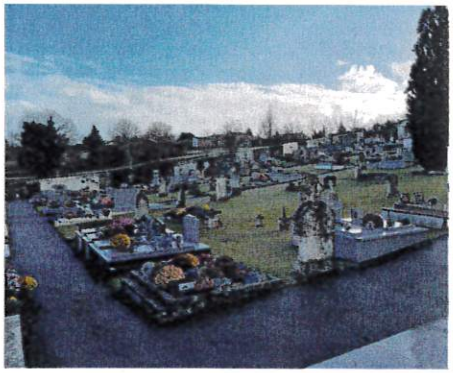
Le PLU constitue le document de référence pour l'instruction de votre acte d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). Selon le contenu de son règlement, des interdictions ou des limitations particulières peuvent être imposées.



RÉUNION À LA SALLE DUGUESCLIN

Le Conseil municipal a décidé de se réunir désormais dans la salle nouvellement nommée « salle Dugueslin », 10, rue de la Seigneurie. Cette salle, plus lumineuse et accessible, avec la proximité du parking, sera également utilisée pour les prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022.

RÈGLEMENT VALIDÉ POUR LE CIMETIÈRE



Le règlement du cimetière a été validé lors du Conseil municipal du 8 décembre 2021 et a fait l'objet d'un arrêté municipal. Il encadre les mesures permettant d'assurer la sécurité des lieux, le maintien d'une certaine décence, une tranquillité et une salubrité convenable. Les tarifs restent inchangés pour une durée de trente ans : 150 € pour une concession de 2,50 m² et 460 € pour une cavurne. La durée court à partir de la date d'acquisition et non de celle du décès. Une fois la concession acquise, le concessionnaire reçoit un titre de propriété, dont un exemplaire est remis à la commune pour les archives, ainsi qu'au receveur municipal pour le paiement. À noter que c'est le maire de la commune qui est compétent pour faire respecter le règlement dont chacun peut prendre connaissance auprès de la mairie.

STATIONNEMENT RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Afin de faciliter l'accès à la mairie, une place est réservée devant l'entrée pour les usagers. Elle n'est pas destinée au stationnement courant. Pour éviter tous désagréments liés à une verbalisation, la municipalité demande de bien vouloir respecter cette place de stationnement.



UN BILAN POSITIF POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dès 2014, la municipalité actuelle s'est engagée à améliorer la sécurité routière de la commune avec, en priorité, la réduction de la vitesse sur les routes départementales qui traversent le territoire et sur les voies communales. En voici la synthèse.





RÉDUIRE LA VITESSE À L'ENTRÉE DU VILLAGE

►Le premier chantier, réalisé en collaboration avec la Direction des infrastructures routières du Département, maître d'ouvrage, fut la réfection de la RD 728, en particulier la **traversée de Saint Nadeau**, pour réduire au maximum la vitesse.

►La commune a ensuite procédé à l'aménagement d'un **plateau surélevé** à l'entrée du village, au niveau des nouvelles habitations, puis à la **transformation en rond-point** du carrefour rue Eric Chabrerie / rue de la Chaillère, pour casser la vitesse des véhicules.

►Une **zone 30** a été mise en place sur l'ensemble du bourg, de façon à sensibiliser les usagers, et des radars pédagogiques ont été installés à Thoriat, Bien Assis, et Saint Nadeau.

FACILITER LA VIE DES HABITANTS



►La place Saint Saturnin a été aménagée pour améliorer **l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** aux bâtiments publics (mairie, école, bibliothèque, église), mais aussi pour améliorer la circulation en réduisant les stationnements anarchiques. **Une zone 20 a été créée** pour que les piétons et cyclistes puissent circuler librement dans le sens qu'ils souhaitent, prioritaires sur les autres véhicules.

► À la demande des riverains, **trois plateaux surélevés** ont été créés lors de la réfection de la rue du Petit Moulin, pour réduire la vitesse. Même chose rue de la Chaillère, qui n'a été refaite toutefois que partiellement (un problème d'eaux pluviales s'écoulant chez un administré ayant dû être traité en urgence), mais sera terminée dès que possible.

Un ralentisseur a été installé à la demande des riverains pour avoir un arrêt des travaux plus propre.

► En matière d'éclairage public, au fur et à mesure de l'enfouissement des réseaux, des **candélabres à éclairage LED** ont été installés pour diminuer la consommation d'énergie et ainsi repousser d'une heure l'extinction du bourg de Saint-Sornin, pour permettre aux habitants de rentrer le soir plus en sécurité.

POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS

►Parmi les aménagements restant à faire, le plus important est la **sécurisation de l'entrée de Saint-Sornin** et la **traversée de Thoriat et Bien Assis**.

Suite à la réunion du 1er décembre 2020 avec la Direction des infrastructures, le Maire et les riverains de Bien Assis, un aménagement sera réalisé au premier semestre 2022.

Après un premier projet annulé au Pointu de la Casse, un aménagement a été réalisé pour l'accès à la carrière. En outre, le projet de sécurisation des intersections RD118 et RD728 (allée des Platanes) et RD118 / RD131 (carrefour de la Catheline) est en cours d'études pour une réalisation fin 2024 au plus tard, selon les informations de la Direction des infrastructures routières du Département.

L'avant-projet, qui prévoit la création d'un giratoire au bout de l'allée des platanes et d'une nouvelle route dans son prolongement pour rejoindre la RD131 (voir schéma ci-contre) doit permettre à terme un accès beaucoup plus sécurisé au bourg de Saint-Sornin, en provenance de Marennes. L'actuelle RD 118 serait ainsi rendue aux agriculteurs.





►Pour sécuriser les intersections à l'entrée de Saint-Sornin et de Nieulle-sur-Seudre, le projet prévoit, pour fin 2024 au plus tard, la création d'un giratoire au bout de l'allée des Platanes et d'une nouvelle route rejoignant la RD 131, en lieu et place de l'actuelle RD 118.



SÉCURITÉ INCENDIE : UNE PRÉVENTION ADAPTÉE À LA COMMUNE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques existants, l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés. À la demande du Maire, un schéma de défense extérieure contre l'incendie a été réalisé par le coordinateur DECI de la RESE.

ÉTENDRE LE NIVEAU DE SÉCURITÉ

►Ce schéma communal est la déclinaison locale du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Il vise à étendre le niveau de sécurité en développant une défense adaptée à la commune, rationnelle et efficiente. Il prend en compte l'évolution prévisible des risques liés à l'urbanisation ou à de possibles changements de destination d'un bâtiment. En outre, il permet une planification chiffrée des travaux et une optimisation des dépenses financières.

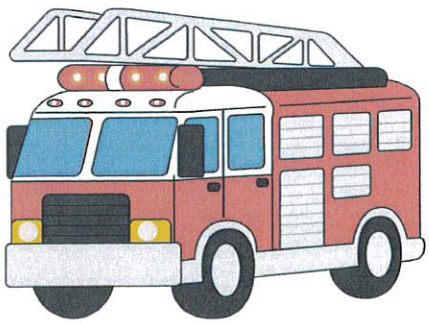
Son objectif est de permettre au Maire de disposer d'un rapport précis sur :

- l'état des moyens existants en matière de défense contre l'incendie sur sa commune, établi par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 17) ;
- la couverture disponible au regard des prospectives de développement de la commune ;
- les carences constatées et les priorités d'équipement ;
- une planification chiffrée des travaux à envisager par ordre de priorité.

UN PLAN PRÉCIS DES INSTALLATIONS À RÉALISER

►Deux plans de DECI ont été établis, l'un sur la DECI existante, l'autre sur la DECI attendue sur la commune. Ce dernier plan détaille le déploiement des points d'eau incendie (PEI) à implanter sur le village en fonction du réseau d'eau potable. Cette approche centrée sur la commune permet d'optimiser ses ressources et de définir précisément ses besoins et ses priorités, avec validation par le SDIS.

Un tableau de synthèse et la cartographie détaillée préconisent les installations à réaliser et classées par ordre de priorité décroissante. Cela permet aussi de s'inscrire dans une démarche de développement durable en privilégiant les points d'eau naturels, les poteaux incendie, et les réserves artificielles.



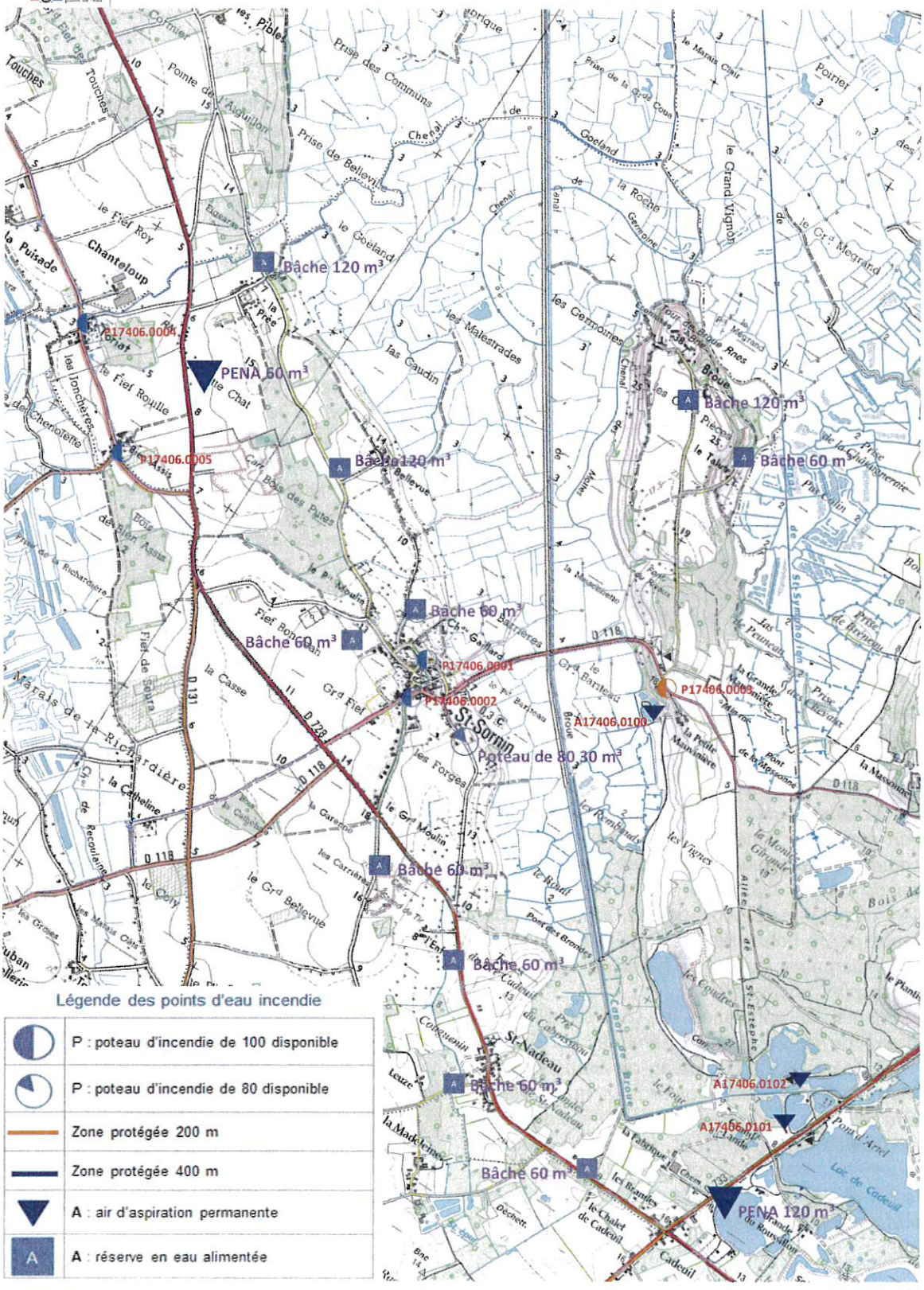


TROIS PROJETS SUR LA COMMUNE

►Concrètement, dix bâches souples seront implantées sur le territoire de la commune, des conventions seront passées avec les propriétaires de terrains, et des implantations jumelées seront réalisées avec les communes voisines afin de mutualiser les frais (exemple : Cadeuil avec Sainte-Gemme).

Ce plan d'équipement s'étendra sur quatre années. Trois projets sont d'ores et déjà inscrits pour 2022 : l'installation d'un poteau incendie rue de la Chaillère, une bâche de 60 m³ à Saint-Nadeau, et une bâche de 120 m³ à Broue. Pour le financement, une demande de subvention a été déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

DECI attendue Saint Sornin



BIODIVERSITÉ : LA CISTUDE D'EUROPE, UNE ESPÈCE À PROTÉGER

C'est une petite tortue d'eau douce discrète et souvent méconnue, qui a élu domicile dans le marais de Brouage depuis des siècles, au point de constituer dans cette zone humide l'une des populations les plus importantes de cette espèce en France. La Cistude d'Europe -que vous avez peut-être déjà rencontrée au bord du marais- fait l'objet d'un suivi par Capture-Marquage-Recapture (CMR) mené depuis plusieurs années par l'association Obios, qui nous fait ici le bilan de cette action.



UNE POPULATION EN DÉCLIN

Cette association dont le siège est à Pont l'Abbé d'Arnoult et qui se consacre à l'étude et à la conservation de la biodiversité en France, a mis en évidence, nous dit Jean-Marc Thirion, écologue et directeur d'Obios « *des signes de déclin de cette population avec une diminution du nombre de jeunes (vieillissement de la population) et une perte de 50 % des sites de pontes connus* ». Parmi les causes de disparition d'anciens sites de pontes, « *la fermeture des coteaux par le boisement, observée à l'échelle du marais et en lien avec la crise de l'élevage, est l'un des facteurs les plus importants* ».

Pour augmenter la population de Cistude d'Europe, une restauration et une gestion pérenne des sites de pontes est nécessaire. « *Le coteau de Broue (environ 8 ha), est un site de ponte majeur pour la population de Cistude d'Europe du marais,* poursuit l'écologue. *Ce coteau, constitué principalement de prairies pâturées et de quelques prairies fauchées, est toutefois en cours de déprise et le nombre de pontes prédatées est en diminution depuis plusieurs années.*» (voir encadré ci-contre)

DES ACTIONS DE SAUVEGARDE

Du fait de son importance, ce site a déjà fait l'objet d'opérations de gestion et d'actions de protection des nids de Cistude avec la mise en place de grillages anti-prédation, en 2007-2008. Une protection contre les hérissons, blaireaux, rats, renards et autres sangliers, voire les grands échassiers, amateurs de jeunes tortues à la carapace encore molle. « *Ces mesures ont permis d'observer, par le suivi CMR, un apport de jeunes individus les années suivantes, indique Jean-Marc Thirion. Une opération de sauvegarde des nids est de nouveau réalisée pour les années 2021 et 2022. Ainsi, dix pontes ont été protégées par la pose d'un grillage anti-prédation en juin et juillet dernier. Et, début octobre, nous avons noté vingt-sept juvéniles pour cinq nids. Pour les cinq autres pontes, la protection a été conservée, car il faudra attendre avril prochain pour que les juvéniles émergent* ».



Quand les cistudes quittent le nid… Une petite tortue qui mesure, à l'âge adulte, moins de 20 cm pour moins de 1 kg, et peut vivre jusqu'à 60 ans.

UN AVENIR PROMETTEUR

En outre, « *la pratique extensive du pâturage bovins sur les pelouses communales ces dernières années et la réouverture mécanique des zones de broussailles par l'exploitant Monsieur Jarriault ont permis de renforcer le nombre de jeunes Cistudes dans la population suivie du marais* ».

Ces deux actions vont augmenter le nombre de jeunes Cistudes dans la population et assurer un rajeunissement nécessaire à sa pérennité. Pour cela, rappelle toutefois Jean-Marc Thirion, « *il faudra attendre que les juvéniles grandissent et soient en âges de se reproduire, soit 8 à 9 ans pour les mâles et 10 à 12 ans pour les femelles…* ». Il faudra donc suivre cela de près à l'avenir. En 2022, dans le cadre de la relance verte, en lien avec l'Etat et la Société herpétologique de France, l'association OBIOS et la commune de Saint-Sornin mettront en place une nouvelle clôture afin de faire perdurer les actions de conservation de la Cistude d'Europe.



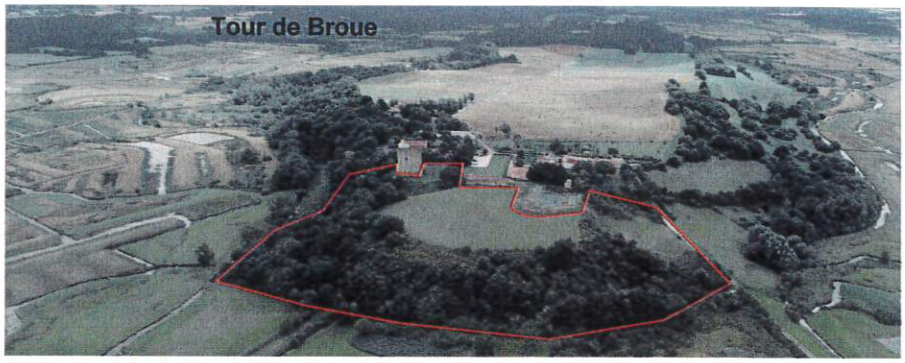
RECHERCHE ÉLEVEUR POUR PÂTURAGE

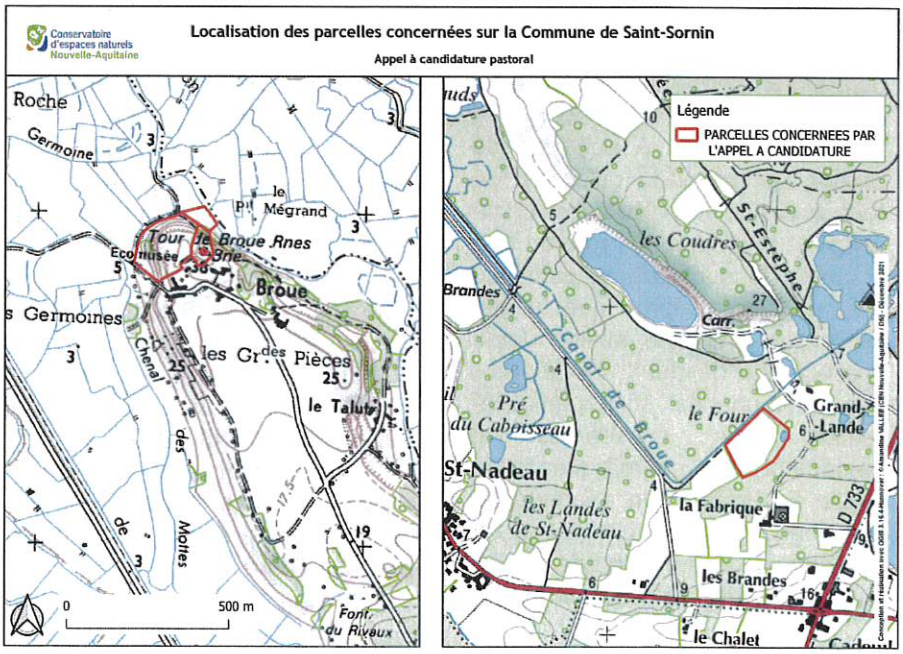
▶ Les prairies de coteaux et de fond de marais sont des milieux naturels à fort intérêt pour la biodiversité. Ces secteurs ont subi une déprise agricole importante, comme le rappelle aussi l'association Obios (voir ci-contre). Beaucoup de ces milieux ouverts se sont boisés. Ce sont aujourd'hui des habitats naturels rares et menacés. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est engagé dans la préservation de ces espaces. Afin de les conserver, le Conservatoire et la commune de Saint-Sornin recherchent une personne intéressée pour faire pâturer des animaux sur deux secteurs, à la Tour de Broue et au Four de Cadeuil, le pâturage extensif permettant un bon entretien des milieux naturels. Ces parcelles feront l'objet d'un prêt à usage à titre gratuit avec des conditions de pâturage à respecter pour préserver la flore et la faune.

Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre des parcelles, et afin d'obtenir la note de présentation détaillée des parcelles et aménagements, merci de contacter :

Mme Vallée Amandine
au 06 29 25 65 54
ou à l'adresse
vallee@cren-poitou-charentes.org.







ARCHÉOLOGIE : TROIS ANNÉES DE FOUILLE À LA TOUR DE BROUE

Après plusieurs campagnes de sondages destinées à évaluer le potentiel archéologique du site de Broue, d'estimer la densité d'occupation, sa durée et de comprendre son organisation, l'année 2019 a vu l'ouverture d'une grande fenêtre (plus de 1000 m²), dans l'angle sud-ouest du promontoire, qui caractérise la basse/haute-cour de ce site castral. Ce périmètre concerne une série de grands bâtiments considérés comme élitaires et ayant déjà été repérés les années précédentes. Le décapage a ainsi mis en évidence l'intégralité de deux bâtiments et une partie du troisième. Cet ensemble bâti encadre une grande cour intérieure, installée en bordure de rupture de pente de la plate-forme, et qui paraît constituer un espace distinct du reste de l'extrémité du promontoire. Cela confirmerait la présence d'une haute-cour (partie résidentielle du seigneur) qui a été occupée du XIe au XVe siècle, siècle d'abandon du site.

UNE CHAPELLE DE 25 M DE LONG

►Le premier bâtiment, orienté nord-ouest/sud-est, mesure 25 m. de long sur 10 m. de large. Il s'agit de la chapelle castrale qui est mentionnée dans les textes au moment où elle est confiée au XIIIe siècle au prieuré casadéen de Sainte-Gemme. Ce bâtiment est constitué de deux parties. Une nef unique dotée d'une entrée encadrée par deux contreforts qui participent plus à un décor de façade qu'à une fonction architectonique. En effet, les murs gouttereaux ne présentent pas de contreforts permettant d'envisager la présence d'une voûte pour cette partie de l'édifice. A contrario du chœur, qui possède un « cul de four » (voûte formée d'une demi-coupole, rappelant la forme du four à pain). Cette deuxième partie du bâtiment, moins large que la nef, se termine par une abside dotée quant à elle de deux contreforts.
Les maçonneries sont particulièrement bien conservées et présentent par endroit plus d'un mètre d'élévation. Un sondage en 2019 dans le chœur a confirmé un bon état de conservation de l'autel, toujours présent et construit sur un podium qui permet de dominer l'ensemble de l'édifice. Des sondages le long des murs et la fouille des niveaux de démolition ont également démontré la présence d'enduits peints de différentes couleurs et qui représentent soit des faux-joints, soit un décor floral.
La chapelle en ruine -et particulièrement le chœur-, a dû rester visible pendant plusieurs siècles après le Moyen-Âge. Plusieurs stigmates sur les maçonneries en apportent la preuve ainsi qu'un texte du XVIIIe siècle.



LE LOGIS SEIGNEURIAL À UN ÉTAGE

►Le deuxième bâtiment, construit à la perpendiculaire du premier, était déjà identifié grâce à la présence d'un mur de plusieurs mètres de haut. Une élévation suffisante pour envisager un bâti à étage surmontant un rez-de-chaussée possiblement voûté. Les sondages précédents avaient également montré que le bâtiment était partiellement enterré en raison d'une déclivité conséquente dans cette partie du promontoire.

L'année 2021 a vu la fouille complète de ce bâtiment d'une longueur de 16,50 m sur une largeur d'un peu moins de 11 m, avec une grande entrée de 3 m de large à l'est. Il doit correspondre au logis seigneurial, dont le rez-de-chaussée devait servir de lieu de stockage et l'étage de lieu de résidence. En effet, la fouille intérieure du logis a révélé la présence de grands silos creusés dans le sol qui servait à accueillir les récoltes de céréales pour l'année. Deux maçonneries donnant sur la cour supportent le seuil d'un escalier droit extérieur, indispensable pour accéder à l'étage et desservir les pièces de résidence.

Ce bâtiment, dans son premier état, est datable du XIe siècle, grâce à une série de datations C14 suite à des prélèvements pratiqués au cœur des maçonneries.



Un incendie à la fin du XIIe siècle

L'édifice va subir une forte restructuration à la suite d'un incendie qui touche également la chapelle voisine. Après un effondrement -l'étage et partiellement certains murs-, le rez-de-chaussée voit son espace intérieur divisé en trois cellules dont l'organisation est rythmée par des poteaux puis, dans un deuxième temps, renforcé par des cloisons. La grande porte



du pignon est en même temps obturée par la création de cloisons dont une est disposée dans l'axe longitudinal du bâtiment. Une porte latérale donnant sur la cour est créée, ainsi qu'une autre donnant sur un fossé qui longe le bâtiment au sud.

L'incendie a dû se produire à la fin du XIIe siècle et la restructuration qui en suit au cours du XIIIe siècle. On assiste également à un transfert de l'activité du rez-de-chaussée du logis, à l'origine espace de cuisines et de stockage. La cuisine est transférée au XIIIe, voire au XIVe siècle, dans une nouvelle pièce construite dans le prolongement du deuxième bâtiment, tout en faisant le lien avec le chevet de la chapelle voisine. Ce bâtiment d'une surface de 60 m² comprend un très grand foyer de plus de 8 m² composé de tuiles posées de chant, liées à l'argile, qui justifie sa fonction de cuisine. La mise au jour de niveaux particulièrement épais de cendres contenant de nom-breux restes alimentaires tendrait à confirmer cette hypothèse. Dans cette même perspective d'études d'espace culinaire, de nombreux prélèvements ont été réalisés afin de comprendre le régime alimentaire des occupants des lieux. Ces cuisines remplacent un premier bâtiment construit également dans l'axe du logis et qui a été détruit complètement suite à l'incendie qui a affecté une partie de cette haute-cour.

La fouille de cette année 2020 a mis en évidence la complexité de cette zone bâtie dont on pensait qu'elle n'était composée que de deux édifices contemporains de la grande tour. La découverte du bâtiment remplacé par les cuisines et celle d'un autre situé à l'ouest du logis, en limite de rupture de pente, offre de nouvelles perspectives de recherche d'un ensemble plus complexe, composé aujourd'hui de quatre bâtiments.

Ces nouvelles découvertes nous entraînent vers de nouvelles campagnes de fouille du reste de la chapelle, du bâtiment situé à l'ouest du logis et d'une partie de la cour centrale qui comprend de nombreux silos de stockage.

Éric Normand
Archéologue

Insigne et diplôme pour André Allaire

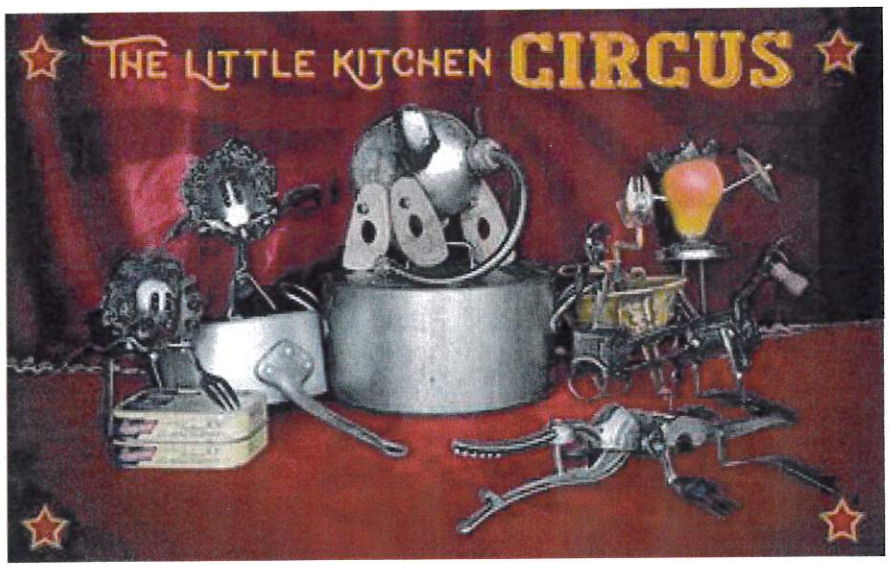


Nous avions consacré notre portrait du numéro N°21 Printemps-Eté 2021 du P'tit Saturnin à André Allaire, porte-drapeau de l'association des Anciens Combattants de Saint-Sornin, en hommage aux trente années pendant lesquelles il a assuré cette mission essentielle à la perpétuation de la mémoire. La municipalité avait alors déposé une demande pour qu'un insigne symbole de ce dévouement lui soit attribué. Ainsi, à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918, André Allaire a reçu des mains de James Petitjean, Président de la 271ème Section des médaillés militaires, l'insigne des 30 ans à la fonction de porte-drapeau. Joël Papineau, Maire de Saint-Sornin, a remis en outre au récipiendaire le diplôme d'honneur, symbole de la reconnaissance de la Nation à la mission de porte-drapeau, en présence du Conseil municipal et des proches d'André Allaire. Il l'a remercié et félicité chaleureusement pour les années passées à ses côtés lors des cérémonies de la commune.

Noël gourmand pour les Aînés

Avis aux amateurs de repas de fête ! En raison de l'évolution de la situation sanitaire qui se dégrade, la municipalité et les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ont décidé de reconduire l'opération des « paniers gourmands ». Ce n'est pas parce qu'on ne se réunit pas que l'on n'a pas le droit de se faire plaisir ! Et pour ne pas rompre le lien avec nos Aînés, la livraison des coffrets de Noël se fera directement au domicile des seniors de 75 ans et plus. Joyeuses Fêtes !





Mini-cirque pour le Noël des enfants

La municipalité et les membres du CCAS invitent les enfants de la commune et de l'école au spectacle de Noël « The Little Kitchen Circus », de l'association Coyote Minute de Saintes, le samedi 18 décembre à 15 h, à la salle des fêtes. Une histoire de cirque racontée sous leur petit chapiteau par deux cuisiniers, Tartare et Carpaccio, où gamelles et ustensiles se transforment en éléphant, lion ou autruche ! Pour des raisons sanitaires, le goûter sera remplacé par des friandises à emporter, le port du masque sera demandé à partir de 6 ans.
Plus d'infos sur coyoteminute.over-blog.com.

UN QUATRIÈME NOËL À L'ÉCOLE MONTESSORI DE SAINT-SORNIN

Depuis l'ouverture de l'École des Explorateurs en 2018, école alternative inspirée des pédagogies Montessori et Freinet, l'aventure continue avec des familles de Saint-Sornin et de plusieurs communes environnantes. De 15 en 2018, les élèves sont aujourd'hui 22 et seront 24 à partir de janvier. L'équipe pédagogique prévoit une capacité d'accueil d'environ 35 élèves, sans dépasser cet effectif pour préserver une qualité d'accueil et de suivi des enfants. Un succès pour les éducatrices, grâce à l'accueil chaleureux de la commune, des habitants et des bénévoles qui participent à ce projet.







DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES

C'est le cas, en particulier, de l'Association des parents d'élèves de l'école (APE), constituée de trois mamans très actives, qui organise de nombreux évènements et des ventes de produits (voir page 16) pour apporter une aide précieuse à l'école. Cela permet aux familles de se rencontrer, mais aussi à l'école de continuer à enrichir les supports pédagogiques et à offrir des sorties aux enfants.

Ainsi, des ateliers et sorties pédagogiques sont proposées aux élèves, organisés par les éducatrices et les parents : promenades pour étudier la faune et la flore ; sorties animées par la Ligue de protection des oiseaux ; ateliers sur les animaux (oiseaux, chauve-souris) ; activités artistiques thématiques (danse, théâtre, fête…), ateliers d'initiation à la musique, à la cuisine, etc.

Par ailleurs, nos jeunes explorateurs pratiquent l'anglais tous les jours, dès la maternelle, de façon ludique et adaptée à chaque niveau. Enfin, les spectacles de fin d'année sont préparés par les élèves tout au long de l'année, en choisissant un thème et en aidant à la fabrication des décors.

Renseignements et inscription
auprès de Marie-Laure Maury
directrice de l'Ecole des Explorateurs
Tél. : 06 68 34 11 08
miny49@hotmail.fr

DES VALEURS DE PARTAGE ET DE BIENVEILLANCE

Voir l'enfant comme un adulte en devenir, cela se traduit pour notre école par une priorité : accompagner les élèves vers leur autonomie. L'équipe pédagogique fabrique ainsi pour eux un environnement favorable à l'autonomie et les aide à prendre confiance en eux. Elle accorde aussi une grande importance à la communication avec les parents. Des « cafés parents » ont lieu tous les trimestres, pour permettre d'ouvrir les classes à toute la famille, d'expliquer les méthodes de travail et de répondre aux questions. Les parents ont la possibilité de proposer des ateliers de façon à faire vivre ce projet d'école alternative, dans le partage et la bienveillance, et en cherchant sans cesse à améliorer cette quête du bien-être à l'école. Avec un objectif pour les enfants : prendre plaisir à apprendre.



QUEL ACTE D'URBANISME POUR VOS TRAVAUX ?

La nature et l'importance des travaux que vous envisagez permettent de définir l'acte d'urbanisme qui doit les précéder. Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, ou permis de démolir, tout acte d'urbanisme est à solliciter auprès de la mairie de Saint-Sornin. L'instruction de votre demande sera réalisée par le Service d'application du droit des sols de la Communauté de communes de Marennes. Votre projet devra être en adéquation avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

►Un certificat d'urbanisme pour s'informer

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, pas une autorisation. Il s'agit, soit d'un certificat d'information qui donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné ; soit d'un certificat opérationnel qui renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée à l'occasion d'une cession de terrain, pour connaître les règles qui s'appliquent en matière d'urbanisme.



►Un permis de construire au-delà de 20 m²

Les constructions nouvelles, y compris lorsqu'elles ne présentent pas de fondations, doivent être précédées d'un permis de construire, dès lors qu'elles présentent une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m². Entre 5 et 20 m², les constructions nouvelles doivent être précédées d'une déclaration préalable de travaux (voir ci-après).

A noter : le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet si la surface de plancher de la future construction dépasse 150 m².

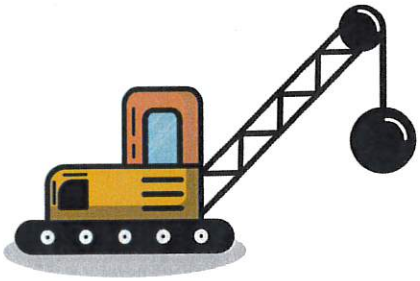
►Une déclaration préalable entre 5 et 20 m²

Une déclaration préalable de travaux peut être exigée pour une construction de 5 à 20 m² de plancher ou d'emprise au sol. Il s'agit notamment des constructions nouvelles, y compris les abris de jardins et autres constructions sans fondations. Une déclaration préalable peut être aussi obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction nouvelle, ou le changement de destination d'un bâtiment.



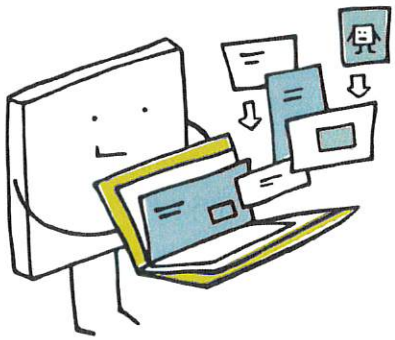
►Un permis d'aménager pour un projet d'activités

Pour tout projet de lotissement, camping, terrain de sports, aire de stationnement, etc., un permis d'aménager doit être demandé. C'est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés. Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou un milieu littoral à préserver.



►Un permis de démolir dans les secteurs préservés

Le permis de démolir est obligatoire avant la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière (site remarquable, abord de monument historique ou inscrit au titre des monuments historiques) ou si la commune a instauré ce permis. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.



►Un délai d'instruction de deux à trois mois

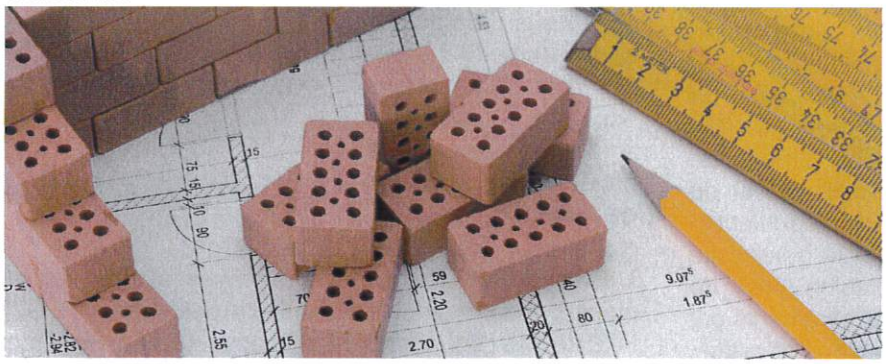
Le délai d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme est de deux mois pour une maison individuelle et ses annexes, et de trois mois pour les autres projets. Ce délai est notifié lors du dépôt de la demande et ne peut être modifié que dans les cas prévus par la loi.

Toute demande de pièces complémentaires et toute modification de délai à l'initiative de l'administration doit être impérativement notifiée au pétitionnaire dans le mois qui suit le dépôt de sa demande.

Dans la majorité des cas, si la commune n'a pas donné de réponse avant la fin du délai prévu, la demande est accordée tacitement.

►Une déclaration d'ouverture et d'achèvement des travaux

Une déclaration d'ouverture de chantier est obligatoire pour les permis de construire et les permis d'aménager. Le pétitionnaire doit déposer en mairie cette déclaration en trois exemplaires à l'ouverture du chantier. De même, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est obligatoire pour les permis de construire, les permis d'aménager et les déclarations préalables. Elle doit être adressée à la mairie par le pétitionnaire à la fin des travaux, par lettre recommandée, avec accusé de réception, ou par remise en main propre contre décharge.



UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION POUR L'ÉGLISE

L'église Saint-Saturnin de Saint-Sornin, située au centre du bourg, est classée au titre des monuments historiques. Ce classement génère une servitude de protection sous la forme d'un périmètre circulaire de 500 mètres de rayon. A l'intérieur de ce périmètre, toute demande de travaux doit être soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

INFOS PRATIQUES

- Pour toute demande de gros travaux, vous avez la possibilité de rencontrer l'Architecte Conseil (CAUE 17). Prises de rendez-vous à la mairie.
- À compter du 1er janvier 2022, au plus tard, toutes les demandes d'autorisation pourront se faire en ligne : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, etc.
- Un Guichet numérique d'autorisations d'urbanisme (GNAU) est accessible sur le site : pmo.urbanisme17.fr/cdcbassinmarennes/gnau

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES SAINT-SORNINOIS

Mutualia

La municipalité de Saint-Sornin et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de **complémentaire santé à des tarifs privilégiés**. Une initiative importante quand on sait que près de 5% de la population française, soit environ 3 millions de personnes, ne sont pas couvertes par une complémentaire, principalement des personnes à faible revenu, travailleurs précaires, chômeurs ou inactifs, indique le service statistique des ministères sociaux (Drees).

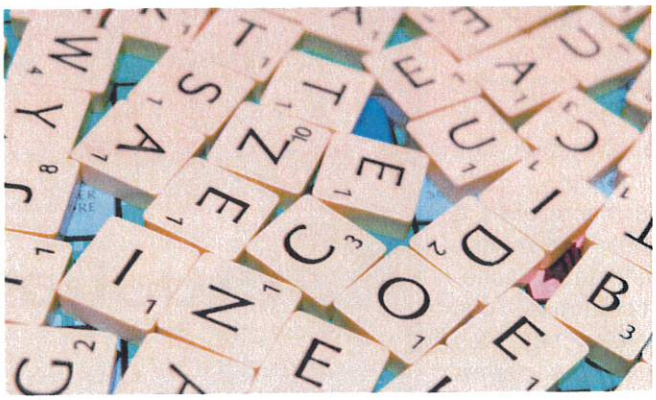
Compte tenu du coût actuel d'une mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à chacun la possibilité de bénéficier d'une garantie santé optimale à tarifs négociés, notamment à ceux, inactifs, retraités, ou personnel de la fonction publique qui ne bénéficient pas déjà des avantages d'un contrat santé dans une entreprise privée.

Cette offre s'adresse à **tous les habitants de la commune**, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, et sans condition de ressources. Ses avantages :

4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun ; des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie ; un dispositif de remboursement simplifié ; un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7. N'hésitez pas à vous informer et à demander un devis. Un conseiller se tiendra à votre disposition à la Salle Dugueslin, le troisième lundi du mois, de 10h00 à 12h00, à partir du mois de janvier.

Renseignements :
M. Alexandre Yacoub
tél : 06.23.42.46.55

LE SCRABBLE, C'EST BON POUR LES MÉNINGES !



Loin des jeux virtuels qui n'ont de cesse de gagner du terrain, le jeu de Scrabble est une formidable occasion de se détendre, de s'échapper du quotidien et... de faire travailler ses méninges ! Le cerveau doit être considéré comme un véritable muscle. Dans cette optique, les parties de Scrabble sont une excellente façon de le faire travailler. Chaque lundi, de 14 à 17 h, Louisette et ses amies se réunissent à la salle des fêtes de Saint-Sornin, rue de la Seigneurie, dans un climat très convivial.

Si vous souhaitez rejoindre ce petit groupe, contactez Louisette : tél. 06 03 61 80 13

BELLE MOTIVATION À L'ESNG POUR 2022



L'important reste de jouer au foot et de se faire plaisir ! Pour Yannick Veillat, président de l'ESNG (Entente Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre, Le Gua), l'objectif est de « *faire une deuxième partie de saison meilleure que la première afin de sauver le club de la relégation* ». Et pour cela, « *il faut continuer le travail mis en place et rester motivé* ». Pas toujours simple en période de covid, quand en plus le club est victime de vol de matériel et de dégradation sur les stades de Nieulle-sur-Seudre et de Saint-Sornin. Grâce à la générosité de clubs voisins, FCPO, Ecoyeux et Saujon (prêts de matériels) et des parents (dons), les entraînements ont pu continuer. Si le bilan du début de saison est mitigé, la suite se présente mieux avec une équipe féminine à 8, la création d'une équipe critérium à 8, une montée possible en Elite pour les U16 - U17, et une belle motivation chez les plus jeunes. Mais l'ESNG recherche toujours un gardien. Avis aux sportifs qui voudraient rejoindre ce petit club très convivial.

Thibault Russo, tél. 06.61.03.83.87

DU BON USAGE DE LA SALLE DES FÊTES

▶ Notre salle des fêtes est régulièrement utilisée par le milieu associatif et privé. Nous vous rappelons le bon usage de ce local et faisons appel à votre vigilance et rigueur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Dans le respect du matériel aussi, comme le défibrillateur qui, malheureusement, est régulièrement ouvert malgré l'affichette d'interdiction... Nous comptons sur votre compréhension afin de pouvoir utiliser cet espace dans les meilleures conditions.

UNE VENTE D'HUÎTRES POUR L'ÉCOLE



Les fêtes de fin d'année approchent... C'est bien le meilleur moment pour déguster en famille ou entre amis un produit bien de chez nous : les huîtres de Charente-Maritime ! Et par la même occasion de contribuer à la réalisation de projets, tel que l'achat de matériel pédagogique pour l'école du village.

L'association des parents d'élèves a ainsi mis en place un partenariat avec les établissements LÉGER FRÈRES à Bourcefranc-Le-Chapus. Julien et Simon Léger, originaires de Saint-Sornin, nous proposent deux produits d'exception : « La Sélection » ou « La Sélection Verte » élevées au cœur du bassin de Marennes-Oléron.

Deux ventes sont organisées à l'occasion de Noël et du Nouvel An, à des prix variant de 10 à 32 € selon le calibre et le colis. Vous pouvez passer commande auprès de l'APE de l'école de St-Sornin **jusqu'au mardi 21 décembre** pour une livraison pour Noël et **jusqu'au 27 décembre** pour le nouvel an. Les colis vous seront **livrés à domicile sur la commune de St-Sornin**.

APE de l'École des Explorateurs
7 place St Saturnin 17600 Saint-Sornin
Tél. : 06.23.25.93.34
apeecoledesexplorateurs@gmail.com

MARIE-ANGE ARRIVÉ LE MOULIN DE SON CŒUR

À l'extrémité de la rue du Grand Fief habite Marie-Ange Arrivé. Une incongruité à ses yeux car, si Saint-Sornin compte une rue du Petit Moulin, qu'elle n'a jamais vu en 83 étés passés dans la commune, son adresse ne fait nulle mention du sien, plus grand et toujours sur pied.

UN MOULIN SANS AILE

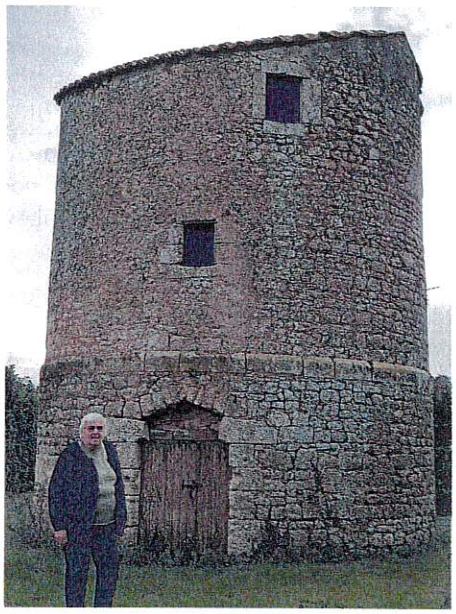
L'histoire débute aux alentours de 1915 avec l'installation de la famille Jarriault au Grand Moulin, les grands-parents paternels de Marie-Ange. « *Originaires de Vendée, ils ont pas mal navigué dans la région. Je l'ai appris en lisant le livret de famille car ma grand-mère ne nous en a jamais parlé. Ils ont travaillé très dur pour acheter cette maison. Mon grand-père était employé par la famille Mercier, les anciens propriétaires, ce sont eux qui l'ont encouragé à acquérir ce bien. À cette époque, le moulin avait encore ses ailes* (une photo en attestant trône au-dessus de la cheminée), *mon père les a faites tomber au moyen de cordes attelées à des bœufs mais elles étaient déjà en mauvais état* ». Un épisode antérieur au 21 juin 1938, la date de naissance de Marie-Ange, dans les murs où elle vit aujourd'hui encore.

LE RETOUR DU PÈRE

Par la vitre de son salon, le film de sa vie défile et en particulier la séquence de ses sept ans. « *Pendant la guerre, mon père est parti alors que je n'avais qu'un an et demi et sept quand il est revenu. Il pleuvait à verse le jour de son retour, ça n'a pas empêché ma mère de courir à sa rencontre en chaussons. J'étais assise à la fenêtre et je m'en rappelle comme si c'était hier. Plus tard, il m'a prise sur ses genoux et son pantalon militaire en toile rêche me grattait. Je n'avais qu'une idée en tête : descendre ! Depuis 1945, il n'y a pas un 5 mai où je ne revois pas ce moment* ».

UNE MAISON DE FAMILLE

Après la guerre, la famille a migré rue du Petit Moulin sur la décision du père de Marie-Ange, la ferme étant trop petite. Marie-Ange n'y revint qu'en 1960, trois ans après son mariage avec Robert, sous le nom de Marie-Ange Arrivé. Une émotion toute particulière. « *J'ai toujours beaucoup aimé cette maison. Même quand on habitait rue du Petit Moulin, on avait un champ à côté et quand j'y conduisais nos vaches, je faisais systématiquement un tour. Ma grand-mère paternelle disait que la maison serait vendue à son départ. Je la rassurais en lui disant que j'allais la reprendre. Je n'avais aucune certitude mais ça s'est effectivement réalisé. Malheureusement, ma grand-mère n'en a pas été témoin, elle est partie un an avant notre installation* ».



Les six enfants de Marie-Ange et Robert ont grandi au Grand Moulin. Encouragés par leurs parents et soutenus par leurs instituteurs, ils se sont tous construit une belle situation. En retour, ils ont offert à leurs parents treize petits-enfants, une véritable source de bonheur pendant le mois entier qu'ils passaient à Saint-Sornin chaque été.

FIDÈLE AU VILLAGE

Fidèle pami les fidèles de la bibliothèque, cheville ouvrière de l'association Saint-Sornin Accueille dont les galettes faisaient grimper la cagnotte du Téléthon, Marie-Ange regrette l'animation du temps où le village comptait trois épiceries, une boulangerie, un café-hôtel, un magasin de chaussures, une cordonnerie, un forgeron, sans oublier les fameuses frairies qui se tenaient à l'approche de son anniversaire, tous les troisièmes dimanches de juin. Comme sa grand-mère, Marie-Ange redoute que sa maison ne reste pas dans la famille. Elle a pourtant un temps envisagé de s'installer à Nieulle-sur-Seudre pour des raisons pratiques, mais a finalement renoncé à ce projet. Son Grand Moulin a eu gain de cause !

RECETTE

LA GALETTE FRANGIPANE



LA CRÈME D'AMANDES

- 135 g de beurre,
- 160 g de poudre d'amandes,
- 160 g de sucre glace,
- 2 œufs,
- 4 cuill. à soupe de rhum,
- 20 g de maïzena.

Incorporez au beurre pommade, le sucre, la poudre d'amandes et la maïzena préalablement tamisés, puis les œufs 1 à 1 et le rhum si nécessaire.

LA CRÈME PÂTISSIÈRE

- 1/4 l de lait frais entier,
- 1/2 gousse de vanille fendue en deux,
- 50 g de sucre semoule,
- 3 jaunes d'œufs,
- 10 g de farine,
- 10 g de maïzena.

Dans un cul de poule, grattez les graines noires de la vanille sur les jaunes d'œufs. Ajoutez le sucre et mélangez pour le faire fondre.
Versez en pluie les farines en les incorporant avec précaution sans trop travailler le mélange.
Faites bouillir le lait et la gousse de vanille, mélangez vivement la moitié avec le contenu du cul de poule, puis versez le tout dans la casserole. Faites épaissir sur le feu 1 min environ. Parfumez éventuellement. Débarrassez dans un récipient adapté. Filmez au contact et laissez refroidir.

LA CRÈME FRANGIPANE

Ajoutez à la crème d'amandes 200 gr de crème pâtissière froide. La crème doit être ferme.
Dorure : 1 jaune d'œuf additionné d'1 cuillère à soupe de lait.

LA FINITION

Posez un cercle de pâte feuilletée sur la plaque du four, badigeonnez le pourtour à l'eau, étalez la crème frangipane en rond, laissez 3 cm entre les bords et la crème, n'oubliez pas la fève. Recouvrez avec le 2ème cercle, soudez très soigneusement en pinçant les bords pour éviter d'éventuelles fuites à la cuisson.

Enfournez à 175°/180° pendant 30min.

Servez tiède.

Source : www.mercotte.fr

L'ATELIER DE SATURNIN



FABRIQUER DES CARTES À SEMER

Les cartes à semer sont une belle manière d'envoyer ses vœux pour la nouvelle année et de faire plaisir aux gens qu'on aime.

1. Dans un saladier, déchirez du papier recyclé en petits morceaux (boites d'œufs ou autre)
2. Recouvrez d'eau chaude pour le ramollir
3. Mixez pour obtenir une pâte à papier
4. Sur un plateau étanche, déposez une serviette de toilette, puis recouvrez-la d'un torchon
5. Déposez la pâte à papier sur le torchon et applatissez-la pour qu'elle soit assez fine
6. Saupoudrez la pâte encore humide de graines de fleurs ou d'herbes aromatiques
7. Tapotez les graines pour qu'elles s'enfoncent dans la pâte
8. Laissez sécher au soleil ou près d'un radiateur. Changez la serviette lorsqu'elle est trop humide
9. Lorsque la feuille est sèche, décollez-la délicatement
10. Découpez selon la forme souhaitée (cœur, étoile, etc.)
11. Pour la planter, placez-la entre deux couches de terreau et arrosez.



VOTRE ÉPICERIE ITINÉRANTE



Tous les LUNDI

Thoriat / Bien assis 15h30 – 16h00
Place Eglise 16h00 – 17h00
Lotissement 17h00 – 17h30

► Depuis le mois Septembre, Amaury et son épicerie itinérante propose aux habitants des villages des produits alimentaires locaux issus des fermes proches. À l'occasion de cette fin d'année, des produits festifs sont proposés sur commande et livrables à domicile.

06 73 59 06 19 - lepetitcamion.epicerie@gmail.com

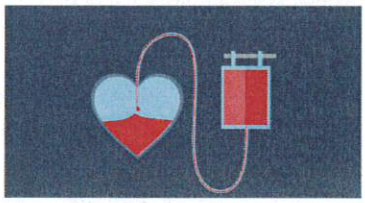
SAINT-SORNIN TAXIS



► **Fabien et Nadège Gaudriaud**, chauffeurs professionnels, assurent vos transports dans des véhicules confortables et climatisés 7j/7. Taxi conventionné pour transport de malades assis, de personnes à mobilité réduite, pour tout déplacement, n'hésitez pas à faire appel à leurs services.

06 08 92 31 86 / 05 46 93 33 53
saint-sornin-taxi.business.site

DON DU SANG



► Les réserves sont faibles.
La collecte mobile de Bourcefranc ouvre ses portes tous les 2 mois. Le prochain rendez-vous aura lieu le **mercredi 9 février 2022** de 8h à 13h à la salle Le Sémaphore.

Pensez à vérifier sur que vous pouvez bien donner sur :
dondesang.efs.sante.fr
Réservations obligatoires

BIBLIOTHÈQUE

► La bibliothèque est ouverte :
> *le mercredi de 16h à 18h*
> *le samedi de 10h à 12h*



BUS CADEUIL - LA ROCHELLE

►La ligne de bus 9E rejoint Royan à La Rochelle du lundi au dimanche. Elle dessert le lieu-dit de Cadeuil :

Du lundi au samedi à 7h30 et 17h30
Du lundi au vendredi à 8h50
Les dimanches et jours fériés à 8h50 et 15h20
Au tarif de 2 € l'aller ou 3,60 € l'aller-retour



Plus d'informations sur transports.nouvelle-aquitaine.fr ou au 0970.870.870

CONCILIATEUR

► Besoin d'un conciliateur ?
M. Philippe Giafferi reçoit dans les locaux de la mission locale de Marennes les deuxième et quatrième mardis après-midis de chaque mois.

RDV au 06.35.79.90.39 ou philippe.giafferi@outlook.fr

Toutes les informations sur

saint-sornin.fr

@StSornin17

ENTRE'AIDE ET CONVIVIALITÉ

►Voilà ce que propose le département de la Charente Maritime avec ce nouveau dispositif solidaire. Il suffit de se rendre sur le site : ***lheurecivique.charente-maritime.fr*** pour en découvrir le fonctionnement et déterminer ensuite, au cours d'un entretien téléphonique, si vous voulez agir de façon organisée avec une association, ou de façon individuelle avec votre voisinage. Des expériences qui seront ensuite partagées une à deux fois par an dans le cadre de rencontres conviviales.

Rens. : tél. 05 46 31 37 75
charente-maritime@voisinssolidaires.fr

















